

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – PERRET Cécile – JOBEZ Jean-Claude – LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – LAGADEC Christelle – BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – NICOU Olivier – RAÏ Emilie

Membres absents :

Membres excusés ayant donné pouvoir : FLAMANT Sébastien

Vote des tarifs 2024 de la taxe locale sur la publicité extérieure

Délibération N°14/2023 - Approuvée

Le Maire expose que le code général des collectivités territoriales prévoit chaque année avant le 1^{er} juillet, la possibilité d'actualiser les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), applicables sur le territoire de la commune.

Il rappelle les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure votés lors du conseil municipal du 07 juin 2022 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2023 ainsi que les tarifs maximaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- DECIDE de maintenir les tarifs adoptés le 07 juin 2022 pour l'année 2024, comme suit :

Tarifs TLPE applicables à compter du 1er janvier 2024 (par m² et par an)

A/ Enseignes (article L 2333-9-B-3° du CGCT)

Superficie/annonceur	1 m ² et ≤ 12 m ²	>12 m ² et ≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs applicables au 1er janvier 2024	16.70 €/m ²	33.40 €/m ²	66.80€/m ²

B/ Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (article L 2333-9-B-1° et 2° du CGCT)

Superficie individuelle	Support non numérique		Support numérique	
	≤ 50 m ²	> 50 m ²	≤ 50 m ²	> 50 m ²
Tarifs applicables au 1er janvier 2024	16.70 €/m ²	33.40€/m ²	50.10 €/m ²	98.00 €/m ²

Adoption d'un nouveau règlement pour le cimetière – Arrêté en date du 24 avril 2023

Compte-tenu de la réalisation de la première tranche des travaux relatifs à la reprise des concessions funéraires perpétuelles en l'état d'abandon, le Maire expose la nécessité de prioriser la réattribution des emplacements disponibles situés dans l'ancien cimetière. M. Jobez Jean-Claude, adjoint au maire en charge du cimetière, précise que l'entretien de ces emplacements repris mais non attribués est à la charge de la commune. Aussi, le règlement intérieur du cimetière est modifié comme suit : Article 3 : Choix des emplacements : « Les emplacements disponibles dans l'ancien cimetière seront attribués en priorité ».

Présentation de l'étude énergétique de l'ancienne mairie

Le Maire fait l'historique des démarches entreprises quant au devenir du bâtiment communal de l'ancienne mairie. Après avoir été envisagé comme lieu d'implantation du restaurant scolaire et périscolaire, il a été mis en vente. Ce projet n'a pas abouti. Aujourd'hui, une convention d'occupation de l'ancienne mairie a été signée avec le Foyer Rural.

Il devient urgent de décider de la destination future de ce bâtiment qui fait partie du patrimoine de la commune et auquel il faut donner une utilité mais également l'entretenir.

Aussi, le Maire présente une étude réalisée par l'ALEC (Agence Locale Energie Climat) dans le cadre d'une convention signée avec la communauté de communes. Cette agence contribue à la mise en œuvre des politiques énergie climat. Elle a joué un rôle de conseil en proposant différents pôles de travaux à envisager pour rendre le bâtiment plus performant sur un plan énergétique, tout en les chiffrant.



Mairie d'Ambutrix

Le Maire précise que des aides de l'Etat sont possibles et peuvent permettre d'envisager la restauration du bâtiment. Les conseillers municipaux sont donc invités à se positionner quant à ce projet de rénovation et à proposer des idées quant à son possible usage : par les associations, pour des activités organisées par la commune, de la location à l'occasion d'évènements, etc...

Le conseil municipal approuve le maintien du bâtiment dans le patrimoine communal. En revanche, afin de poursuivre cette réflexion et décider de sa destination finale, il demande que l'étude du coût de l'ensemble des travaux soient affinée. Des devis vont être établis et l'enveloppe des aides possibles estimée d'ici juin 2023.

Questions diverses :

Travaux du haut village :

Les travaux relatifs aux réseaux humides sont terminés et la mise en eau a été effectuée. Une analyse bactériologique a été réalisée en amont de la remise en eau. Le rendement des eaux usées et pluviales va être communiqué. Le réseau des fontaines sera actif d'ici deux jours.

Il est important de rappeler de ne rien déverser dans les avaloirs des eaux pluviales puisque le rejet se fait directement dans le Buizin. Il en est de même pour les puits perdus.

L'enrobé bi-couche sera terminé le 25 avril 2023. Les avaloirs seront quant à eux traités à la fin du mois de mai ou début du mois de juin.

Le mercredi 26 avril 2023, une réunion pour le génie civil des réseaux secs est prévue. Les travaux débutent par Buya, le bi-couche ne sera donc pas fait en raison des tranchées nécessaires.

Théoriquement, deux semaines de travaux sont prévues sur Buya, trois semaines pour la montée de Carrouge et une semaine pour les Combes. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de juin. Après validation d'Enedis les raccordements pourront débuter dès le mois de septembre.

Places de parking :

Le problème récurrent des places de parking est soulevé. Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme acte des emplacements réservés destinés à répondre à cette problématique.

Le Maire rappelle que ce sujet fait partie de la profession de foi de ce mandat.

Une réflexion va être menée afin de définir les axes de travail à même de répondre à cette problématique, présente en diverses zones de la commune.

Distribution des sacs jaunes :

La distribution est prévue en mairie les samedis 06 mai et 03 juin prochains.

A noter la problématique des sacs jaunes non rentrés par les administrés en cas de non ramassage.

Date du prochain Conseil municipal : le lundi 22 mai 2023

Fin du conseil municipal à 21h40